



## Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 931 - 15/02/2022

**Descriptif** 

Objet : Construction du nouveau bâtiment public « Espace Familles »

à Vernier

Forme de mise en concurrence : Mandat d'études parallèles à deux degrés

Type de procédure : Ouverte

- 1er degré anonyme pour retenir 3 à 5 projets

- 2<sup>ème</sup> degré non anonyme

Mandat : Architecte pour le 1er degré + architecte-paysagiste pour le

second degré.

Date de publication dans la FAO : 11 février 2022

**Délai de rendu** : 28 avril 2022, 12h00 pour le projet du 1<sup>er</sup> degré

21 octobre 2022, 12h00 pour le projet du second degré

Adjudicateur : Ville de Vernier, Service des bâtiments, CP 520, 1214 Vernier

Organisateur : Irbis Consulting SA, rue des Vignerons 1 A, 1110 Morges

**Inscription** : Par le dépôt

Simap : No de publication :1202773

Documents téléchargeables sur le site Simap

Communauté de soumissionnaires : Admise

Jury : Président :

M. Cyril DUMAS, Ville de Vernier, architecte, secrétaire général

adjoint, pôle aménagement et espace urbain

Membres non-professionnels:

M. Mathias BUSCHBECK, Conseiller administratif de la Ville de

Vernier

Mme Ana ROCH, Président du Avanchet-Sport FC et

conseillère municipale, Ville de Vernier

Mme Ruth OBERSON, Cheffe du service de la petite enfance,

Ville de Vernier

Membres professionnels:

Mme Emmanuelle BONNEMAISON Architecte paysagiste REG

A FSAP, bonnemaison-paysage, Lausanne

M. Blaise TARDIN Architecte EPFL SIA FAS, Tardin-Pittet

architectes, Lausanne

Mme Anne-Sophie MEICHTRY PINHO Ville de Vernier,

architecte, cheffe du service des bâtiments

Mme Giulia MARINO Architecte SIA, collaboratrice scientifique

TSAM, Lausanne

M. Lionel SPICHER Architecte HES SIA AGA

Suppléants:

Mme Myriam JAKIR DURAN Cheffe du service de la culture et

de la communication, Ville de Vernier

M. Valéry CLAVIEN Architecte HES SIA, CLAVIEN & ASSOCIES,

Genève

M. Sébastien RION Ville de Vernier, architecte chef de projets, service des bâtiments

## Organisateur de la procédure :

Mme Madeleine Deshaires, Cheffe de projets, Irbis Consulting SA

## Critères d'appréciation 1er degré

- Respect du programme du MEP;
- Respect du gabarit constructible et pertinence des éventuelles dérogations nécessaires à l'obtention d'une autorisation de construire;
- Qualités du concept architectural et de la volumétrie ;
- Qualités fonctionnelles : organisation interne des locaux, organisation des locaux entre eux, fonctionnalité des espaces proposés et fluidité des circulations dans le bâtiment :
- Accès sécurisés tous modes et gestion des flux ;
- Intégration du bâtiment dans le contexte architectural et des espaces ouverts ;
- Inscription du projet dans le réseau d'espaces publics.

Somme des prix

Chaque candidat admis au 2<sup>ème</sup> degré et ayant remis un projet admis au jugement recevra une indemnité forfaitaire de 30'000.- TTC

Commentaires techniques sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce

Qualités de la mise en concurrence

Procédure non certifiée par la SIA.

Remarques sur le concours

La CCAO apprécie l'organisation de cette procédure de mise en concurrence sur la base d'un projet d'architecte, mais regrette qu'elle ne soit pas certifiée par la SIA.

D'autre part elle s'interroge sur le montant de l'indemnité qui ne semble pas à la hauteur de la mission.

## Avis de la CCAO



**Distribution**: Aux membres des membres

Ville de Vernier, Service des bâtiments, CP 520, 1214 Vernier

Irbis Consulting SA, Mme Madeleine Deshaires, rue des Vignerons 1 A, 1110 Morges